

**Procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 17 novembre 2016**

Le président, M. Christian Gander, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 67 Conseillères et Conseillers.

Il y a 6 excusés (Mmes Anna Beutler, MM. René Barioni, Sébastien Bertherin, Jacques Carpentier, Yves Froidevaux, Rupert Schildböck).

1 arrivera plus tard (M. Larry Sarrasin).

1 absent (Mme Florence Rochat).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal n° 7** relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz" et son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement.
6. **Préavis municipal n° 8** relatif à la requalification du carrefour avenue du Mont-Blanc / rue de la Combe inhérent à l'aménagement du PPA "La Combaz".
7. **Préavis municipal n° 10** relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2016-2021.

Préavis – Première lecture

8. **Préavis municipal n° 11** relatif à l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire (article 4 chiffre 11 de la Loi sur les communes).
9. **Préavis municipal n° 12** relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021.

Autres objets

10. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Patrick Uebelhart demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote.
11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500.
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée "Signature de la charte d'égalité salariale".

Divers

13. Divers et propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- Mme Véronique Villaine : est désolée de se manifester un peu tard, cela lui a un peu échappé, mais l'ordre du jour mentionne la réponse de la Municipalité à son interpellation sur la signature de la charte d'égalité salariale. Or les Conseillers n'ont reçu aucun document sur ce point et elle propose donc de supprimer ce point de l'ordre du jour.
- M. Gérald Creteigny : effectivement, il y a un point à l'ordre du jour, et il va être présenté, c'est-à-dire que, les Conseillers le savent, il est possible de répondre par oral à une interpellation.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2016.

3. Communications du Bureau

- Le 7 novembre, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation du Conseil du 15 décembre 2016.
- Le 9 novembre, le président a eu l'honneur de partager un souper avec les jeunes citoyens de la commune. Mme Christine Girod, Municipale en charge du dicastère, vous en parlera dans ses communications.
- Le 27 novembre prochain aura lieu la votation fédérale portant sur Initiative populaire "Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire". Le président rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier d'aller voter et de faire voter autour d'eux.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Creteigny, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Chantier de la gare : à la suite des diverses interventions écrites et orales des personnes habitant à proximité de la gare, la Municipalité, avec les partenaires de ce chantier, ont décidé de réunir l'ensemble des riverains, de permettre à l'ensemble des riverains de la gare

d'assister à une rencontre avec les partenaires de ce chantier, le 11 octobre dernier. Une centaine de personnes s'est déplacée pour cette séance. A la suite de quelques explications fournies par les différents partenaires, que ce soit la commune, les CFF ou les entreprises concernées, le ton est très rapidement monté et il a fallu effectivement se rendre compte d'une population exténuée par les nuisances qu'il y a autour de ce chantier. Cette séance n'a pas été vaine. Elle a permis effectivement aux différents partenaires de rassurer tout d'abord cette population pour lui dire que des solutions allaient être trouvées pour permettre d'alléger ces nuisances. Il est clair qu'un chantier de ce type a de toute façon un certain nombre de nuisances, quasiment structurelles, mais il s'agissait surtout d'alléger les nuisances. Cette population a pu désigner une commission de riverains, qui s'est réunie une semaine après cette rencontre en présence de la commune et des CFF pour pouvoir discuter. La surprise a été immédiate, puisque les riverains ont tout de suite indiqué finalement qu'effectivement les premières mesures qui ont été adoptées trois jours après la séance avaient déjà porté leurs fruits, et que le chantier se trouvait tranquilisé. Pour donner deux ou trois exemples, le chantier se passait sur au minimum 5 nuits par semaine, avec des bruits importants durant l'ensemble de la nuit. Aujourd'hui, sauf quelques cas exceptionnels qui sont annoncés par un calendrier, le chantier se passe 4 nuits par semaine et les travaux les plus lourds ne dépassent pas en principe minuit. Il y a également des systèmes de gestion du chantier, qui permettent de répartir les travaux lourds sur d'autres endroits que forcément juste devant les habitations. Il y a également eu des mesures toutes simples qui ont été prises, par exemple le fait de mettre des matelas dans les benues, ce qui permet d'amortir aussi la chute des matériaux et d'éviter une certaine résonance du métal. Voilà, un ensemble de mesures, et il en a cité quelques unes, qui permet effectivement, et c'est réjouissant, de pouvoir aller de l'avant. La commune est très sensible à la tranquillité de ses citoyens. Ce qui est assez étonnant, et ça il ose le dire, c'est quand-même la patience des citoyens, parce que ce raz-le-bol ils l'ont exprimé finalement après quasiment 6 mois de chantier et il doit dire que, aujourd'hui, la Municipalité les remercie pour leur fair-play, car il croit qu'il faut tout à fait le faire.

- Personnel communal : un départ est à annoncer, soit celui de M. Yannick Cuenot, ingénieur au Service Infrastructure et Environnement, qui quittera ce service le 31 janvier 2017.

Avec l'arrivée de M. Larry Sarrasin, le nombre de Conseillers présents passe à 68.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- La Pépinière : une salle de la Pépinière va se transformer en petit théâtre et accueillir, les 19 et 26 novembre, ainsi que les 3 et 10 décembre, à 15h00, un spectacle de contes et d'objets pour les enfants de 5 à 8 ans. Il s'intitule "Une étrange petite ville" et a été conçu par Julie Annen.

Depuis la semaine dernière, le mercredi dès 14h00, une autre salle de la Pépinière se transforme en atelier pour les enfants de différents âges :

- à 14h00, un atelier de théâtre est proposé aux 5-8 ans,
 - à 15h00, un atelier de création est proposé aux 8-12 ans,
 - à 16h00, un atelier cinéma est proposé aux 12-15 ans.
- Le Carabouquin : dorénavant, tous les mercredis dès 17h00, le Carabouquin ouvre ses portes devant la Pépinière pour accueillir des enfants et leur offrir une guinguette littéraire. Par la suite, un calendrier de déplacement dans les différents quartiers de la ville sera élaboré. Le Carabouquin, soutenu par la ville et le canton, est un très bel outil de médiation culturelle.
 - Grand-Champ : la saison culturelle bat son plein, que ce soit au niveau du théâtre, des musiques actuelles ou du cinéma. Les Conseillers ont par ailleurs reçu sur leur place la brochure éditée par le Service de la culture qui présente les concerts des musiques actuelles à Grand-Champ.

- vendredi 18 novembre à 20h30, c'est Voxset qui va faire vibrer Grand-Champ avec son spectacle "Vox Appeal". C'est la rencontre de 7 voix d'horizons différents qui inventent le nouveau son a capella;
- dimanche 20 novembre, place à Gland-Ecran. Dès 14h30, la projection va débiter avec une grande saga italienne, fresque de toute une génération, soit "Nos meilleures années", de Marco Tulio Giordana. La suite sera proposée à 18h00 et le public pourra grignoter des gourmandises italiennes entre les 2 sessions;
- jeudi 24 novembre à 18h30 en afterwork, c'est Amandine, demi finaliste de "The Voice" qui sera au foyer du théâtre pour une soirée pop soul gratuite et ouverte à tous.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Finances : depuis le 1^{er} janvier 2016, la Confédération a décidé de prélever une taxe de CHF 9.- par habitant pour le traitement des micropolluants. En l'occurrence, cela représente un montant de CHF 115'200.- pour la commune de Gland, selon le nombre d'habitants estimé en 2017. Cette taxe pourrait être répercutée sur la taxe sur les eaux usées. En l'état, la Municipalité a décidé d'y renoncer. C'est vrai que le montant de CHF 115'200.- n'était déjà pas énorme par rapport aux divers montants que la commune versera par ce biais-là. Il s'agit surtout ici de comptes affectés, qui ne vont faire ni bénéfice, ni déficit. Ces comptes sont actuellement largement positifs. Alors il faut faire attention parce qu'au moment où il sera décidé de faire une nouvelle STEP, ce sont ces montants qui vont être utilisés en premier. Ce n'est donc pas une mauvaise chose que d'avoir des réserves. D'un autre côté, c'est vrai que, sur un montant de réserves qui doit s'élever à plus de CHF 3'000'000.-, d'avoir pour l'instant un montant de CHF 115'200.- à répercuter, cela n'est pas très important. Il a donc été décidé que cette taxe sur les micropolluants qui est prélevée par la Confédération n'allait pas être répercutée.
- Rentrées recettes fiscales : la commune est assez largement en retard, et cela est conjoncturel, sur le revenu des personnes physiques, qui est la base la plus importante de revenus, puisque, à la fin du mois d'octobre, il y avait près de CHF 2'000'000.- de retard par rapport au budget. C'est une chose qui a déjà été tenue compte dans le budget 2017, puisque cela est en-dessous du budget 2016. Il y a évidemment des éléments qui arrivent plus tard, des gens qui paient plus tard, cela va avec les acomptes. Ce n'est pas très affolant mais il y a ce retard là. Il y a également quelque chose de plus problématique, car celui-là ne risque pas tellement d'être rattrapé, c'est qu'il y a un retard d'environ CHF 2'306'000.- sur les gains immobiliers. En 2015, tout le monde le sait, un gros exercice a été fait, il y avait une bonne marge d'autofinancement d'environ CHF 10'500'00.- grâce à des gains immobiliers notamment, qui étaient très importants, sauf qu'une société qui se faisait taxer sur un gros gain immobilier a fait recours qu'elle a gagné en 2016, en tout cas en partie. La commune s'est faite retoquer un montant de CHF 2'137'560.25 en avril 2016. Le compte à ce moment-là était d'un peu moins d'un million, c'est quelque chose qui ne sera pas rattrapé en cours d'année, sauf miracle ou si un autre gain immobilier important venait à arriver, ce qui n'est pas forcément prévu.
- Emprunt : les deux emprunts de CHF 2'000'000.- et de CHF 8'000'000.-, qui avaient été renouvelés à court terme, soit à trois mois, reviennent logiquement au 30 novembre. Ces deux emprunts ont été regroupés en un seul de CHF 10'000'000.- et renouvelé auprès de Swissquote, mais cette fois pour un an, au taux toujours négatif de - 0,1 %. Il a été en effet décidé de ne plus faire par trois mois parce que c'est de l'administratif en plus alors que de toute façon l'emprunt est renouvelé, et surtout parce que le tableau de trésorerie montre que, en vertu des investissements en cours et à venir, les emprunts ne vont pas tellement être remboursés, il va plutôt en être fait de supplémentaires et il n'y a vraiment pas de raison de mettre à 3 mois dans ces conditions là. Par contre il y a toujours une politique à court terme à des taux négatifs, car jusqu'à un an c'est toujours en négatif, et la différence de la commission pour 3 mois (- 0,14 %) ou pour un an (- 0,1 %) n'est pas importante.
- Sport : à partir de demain, 16h00, la patinoire sera à nouveau ouverte aux mêmes conditions que les autres années, toujours à Grand-Champ.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Le mercredi 9 novembre dernier, la Municipalité et le président du Conseil communal ont eu le plaisir d'accueillir les jeunes qui ont atteint leur majorité civique, donc 18 ans. C'était l'occasion de les inviter autour d'une fondue et en particulier autour d'une animation qui s'appelle le "diner quizz citoyen". Elle en avait déjà parlé lors du dernier Conseil communal et il s'agissait de réunir ces jeunes autour de certaines thématiques qui les touche, comme l'endettement, le logement, comment gérer les relations familiales, qu'est ce que c'est de travailler au social de proximité, quels sont les animations qui sont prévues pour eux dans la commune de Gland, dans la région ou dans le canton, ainsi que d'autres thématique de ce genre là. Cela a donné lieu à des discussions par table, où il y avait chaque fois un joker qui pouvait orienter les réponses. A la fin de la soirée, un petit classement par rapport aux points qui ont été obtenus pendant le repas a eu lieu. Des entreprises de la région ont accepté de faire des cadeaux qui puissent être remis à ces jeunes et chacun a pu recevoir un lot. La soirée a vraiment été sympathique et elle pense que les jeunes qui ont participé à cette soirée ont appris quelque chose. En tout cas pour les moins jeunes, c'était l'occasion également d'apprendre pas mal de choses, surtout qu'il est vraiment intéressant de rencontrer tous ces jeunes à la majorité. Elle remercie la Municipalité et le président du Conseil pour y avoir participé.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Télé-Dôle : il s'agit d'une société anonyme et, c'est quand-même assez important, le Conseil d'administration a validé hier soir le contrat avec la Sogestar, qui se trouve être l'exploitant français du massif de La Dôle depuis cette année. Il y a encore une petite "dead line" jusqu'au 1^{er} décembre puisque les suisses se réunissent avec les français au sommet de La Dôle pour signer ce contrat un peu historique mais qui va sauver très certainement le massif de La Dôle. Alors il faudrait que le 1^{er} décembre tout le monde soit très sage pour qu'ils aient le beau pour monter au sommet de La Dôle.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Impôt sur les chiens : tout d'abord, elle aimerait répondre à Mme Saxer Brown concernant l'impôt sur les chiens, sur lequel elle avait posé la question lors du dernier Conseil. En effet l'impôt sur les chiens est un impôt dit non affecté, dans le sens où il n'y a pas d'obligation légale que les recettes de cet impôt financent des dépenses relatives à nos amis canins. Néanmoins, la commune consent régulièrement à des dépenses relatives aux chiens. La présence de chiens sur la commune nécessite en effet l'achat et l'entretien de poubelles spécifiques, de support et de distributeurs de sachets, ainsi que l'achat de ces derniers. Il est à relever que l'entretien des poubelles est nettement plus fréquent en été afin d'éviter les odeurs dégagées. La commune met également en place de nouvelles poubelles spécifiques ou des distributeurs à sachets en lien avec l'augmentation de la population. La commune gère la gestion du registre communal et des liens avec la banque de données fédérale. Simultanément, il y a du travail administratif, générant également de nombreux courriers avec la Commission d'impôt du district de Nyon lors du recensement annuel ou en cours d'année, lors de fait particuliers annoncés par les propriétaires, comme par exemple les départs, les arrivées, les acquisitions, les ventes, les morts, les donations ou les demandes d'exemption. La commune a également acquis un appareil pour le scannage des puces électroniques et leur lecture. L'impôt est de CHF 200.-, dont CHF 100.- vont pour la commune et CHF 100.- pour le canton. L'impôt communal encaissé en 2015 se monte à CHF 55'300.- pour 601 chiens recensés. Elle espère avoir répondu à la question qui avait été posée.
- Marché : la Municipalité a décidé que le marché à la gare reprendra le mercredi 26 avril 2017 jusqu'au 12 juillet, et du 23 août pour terminer le 11 octobre. La route de Nyon sera fermée au droit du marché à toute circulation. Les bus seront détournés par la route de Begnins et viendront déposer et prendre en charge les usagers devant les barrières du passage sous voies.
- Naturalisations ordinaires : les personnes suivantes ont reçu la naturalisation ordinaire : Luisa Coelho da Rocha do Rosário (Portugal), Mafalda Rocha do Rosário (Portugal), André Rocha do Rosário (Portugal), Lucas Rocha do Rasário (Portugal), Arens Shalsi (Albanie), Gentiana Shalsi (Albanie) Ajlin Shalsi (Albanie), Anne-Sophie Claeys (France), Franck

Cuartero Diaz (Belgique), Ajriz Esetovic (Serbie), Zimrija Esetovic (Serbie), Aurelina Ferreira Matias (Portugal), José Lopes Ferreira Matias (Portugal), Jérôme Nivet (France), Mathilde Nivet (France), Thomas Nivet (France) et Charlotte Nivet (France).

M. Michael Rohrer, Municipal (Equiperment et espaces verts, gestion des déchets)

- Comme l'a déjà annoncé le Syndic, M. Yannick Cuenot a annoncé sa démission. Il travaillait depuis plus de 12 ans et était notamment en charge des dossiers du Vieux-Bourg et de la zone 30 km/h. Il va donc falloir s'organiser pour la transmission des dossiers. Malgré ce départ, il espère quand-même pouvoir présenter le préavis relatif à la zone 30 km/h lors du prochain Conseil, comme cela avait été prévu, avec la séance de commission en sa présence, dans le courant du mois de janvier.
- L'APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte) va entreprendre des travaux sur une conduite d'écoulement des eaux usées, et ceci a lieu sur la commune de Gland, sur le rond-point qui est à l'avenue du Mont-Blanc, au croisement avec la route des Avouillons et la rue du Midi. Il y a en effet à cet endroit un tuyau d'eau avec un écoulement de 60 cm de diamètre qui fait un virage à angle droit et qui va créer certains problèmes. Ceci va être remplacé par un double virage à 45 degrés. Ces travaux se situent essentiellement à l'intérieur du rond-point, donc dans le cercle où il y a une plantation dessus et ne devrait pas gêner la circulation. Les dates ne sont pas exactement fixées puisqu'une séance de coordination aura lieu le 7 décembre sur place avec les différents partenaires concernés par ce chantier et les dates de réalisation seront fixées à ce moment-là.
- Conseil régional : il a participé hier soir à l'atelier de travail 2.0 de l'étude sur le réseau cyclable régional. Un trentaine de communes étaient représentées à cette soirée de travail et le but de cette étude, qui devrait être terminée au printemps 2017 et présentée au Conseil régional, est la mise en place d'un réseau de pistes cyclables régionales qui va relier les localités entre elles. Ce réseau est destiné en tout premier lieu aux pendulaires.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal n° 7 relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz" et son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement.

- Comme mentionné sur l'ordre du jour reçu par les Conseillers, la Municipalité a émis le vœu de traiter ce préavis à huis clos, selon l'article 62 du Règlement du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.
- Mme Florence Golaz : a effectivement bien vu, sur l'ordre du jour du Conseil communal, qu'il y avait une demande de huis clos, mais elle aimerait vraiment entendre les arguments de la Municipalité pour que les Conseillers puissent se déterminer en toute connaissance de cause sur cette demande.
- M. Thierry Genoud : déclare que la Municipalité tient à ce que le Conseil ait toutes les clés en main pour décider de ce préavis, le but étant de donner au Conseillers un maximum de renseignements et d'éléments pour qu'ils puissent se faire une idée sur les tenants et aboutissants de ce préavis. La Municipalité ne peut pas divulguer certaines choses à tout le monde. Elle aimerait mieux le mettre dans les journaux et que le nombreux public puisse être au courant, mais malheureusement il y a des choses qu'il faut garder dans le Conseil. C'est pour cela que la Municipalité a demandé le huis clos. Il encourage vivement les Conseillers, vu les choses qui seront communiquées, à accepter ce huis clos.
- Mme Florence Golaz : entend bien les vœux de la Municipalité. Elle pense qu'il y a quand-même passablement d'éléments qui se trouvent dans le rapport de la Commission, laquelle a fait un travail important. Elle entend bien que la Municipalité veut apporter des éléments supplémentaires et que cette dernière demande le huis clos, c'est qu'elle veut divulguer des

informations à des membres assermentés qu'elle ne pourrait pas divulguer ailleurs. Elle pense qu'il s'agit ici de la convention. En tant que membre de la Commission du Plan de zones, elle y a eu accès. C'est vrai qu'à prime abord on a peut-être ce premier réflexe de dire que oui, et bien pourquoi pas, il est finalement normal que les membres du Conseil aient la même convention sous les yeux pour pouvoir se décider. Cela dit, sans parler de chiffres et sans rien divulguer, dans cette convention, on sait déjà que les propriétaires prennent en charge le carrefour, cela a été dit; qu'il y a 20 % des logements avec un loyer 20 % en-dessous du prix du marché, cela a été dit. Il y a même des montants de charges foncières qui sont articulés dans le rapport de la Commission. Elle ne voit donc pas très bien quel élément supplémentaire la Municipalité va vouloir absolument dire aux Conseillers à huis clos, d'autant plus qu'il n'y a rien de bien sexy dans cette convention, qui est assez standard. En plus, une autre chose qui l'a frappée avec cette histoire de convention, c'est que cette dernière est datée du mois de septembre 2016, donc c'est tout récent. Si on se remémore un petit peu tout ce qui s'est passé en fin de législature, la Municipalité avait soumis ce préavis de PPA au Conseil communal alors que la convention n'était pas signée. Et tout d'un coup, voilà, c'est l'argument, c'est un argument que tout le monde doit connaître, le contenu précis de cette convention. Alors elle trouve cela absolument paradoxal. Elle va finir sur les aspects plus démocratiques qui lui tiennent quand-même à cœur : c'est un projet central pour la ville de Gland, elle est pour ce projet, qui est bien situé, vraiment accessible. C'est un projet très important et elle trouve que les citoyens doivent pouvoir connaître les débats des Conseillers, doivent pouvoir savoir pour quelle raison le Conseil a été dans un sens ou dans un autre. C'est pourquoi elle demande vraiment aux Conseillers de refuser ce huis clos. Il s'agit d'un projet important, avec quand-même 900 habitants, 600 emplois, et elle voit assez mal comment cela doit être soustrait à tout débat public.

- M. Gérald Cretegy : entend bien Mme Florence Golaz qui milite pour ne pas accepter le huis clos. Il peut comprendre, au premier abord, cette intention en se disant que finalement, s'il analyse bien les propos de Mme Florence Golaz, avec ce qu'on connaît aujourd'hui on doit être capable de prendre une décision et on n'a pas besoin de connaître l'ensemble de la convention pour réussir à se faire une idée. Il pense que c'est un peu là où Mme Florence Golaz veut aller. Maintenant, il ne pense pas qu'il soit paradoxal qu'il y ait une différence entre le traitement de l'année passée et le traitement de cette année. Il est vrai que l'année passée des difficultés sont apparues et le préavis a finalement été reporté. On arrive aujourd'hui avec vraiment la volonté de pouvoir faire partager toutes les informations, pas seulement avec la Commission, mais avec l'ensemble du Conseil. C'est les raisons pour lesquelles la Municipalité a demandé le huis clos. Les Conseillers sont bien sûr libres de l'accepter ou de le refuser, mais il pense que c'est quand même effectivement un quartier important, c'est un projet que la Municipalité estime être une pièce maîtresse pour la ville de Gland, et pour cela l'ensemble des éléments doivent être connus.
- M. Patrick Vallat : déclare qu'effectivement les membres de la Commission du Plan de zone ont pu accéder à un nombre considérable d'informations et de documents. Il est clair que la Commission n'a pas pu, et c'est impossible dans un document qui s'appelle un rapport et non pas un procès-verbal de séance, répertorier et donner bien sûr tous les secrets des dieux qui se cachent derrière ces documents, étant précisé que la Commission a bien compris que la convention était relativement confidentielle. D'après ce que la Commission a pu en lire, comme l'a dit Mme Florence Golaz, elle a simplement pu en tirer les informations les plus essentielles. Ce qui le dérange et le démange un petit peu, c'est qu'effectivement la Commission a fait un travail important, les membres se sont vraiment employés à donner aux Conseillers un maximum d'informations, un maximum aussi de recommandations sur la lecture que la Commission a eu de tous ces documents qui sont ici sur la table. Ce qui le dérange et le démange un petit peu, c'est l'approche démocratique de ce que le Conseil est en train de faire ce soir. Il demande aux Conseillers d'imaginer qu'ils vont faire huis clos, s'il est accepté, puis ils vont obtenir des informations et en quelques minutes ils vont débattre, certes, mais ils devront adopter ces informations et prendre une décision dans la foulée. Il a presque envie de dire qu'en ayant ces informations-là, les Conseillers vont peut-être renvoyer la Commission de Plan de zones à une nouvelle séance de travail en fonction des nouvelles informations soit disant qu'ils vont recevoir ce soir. Il ne sait même pas ce qui va y avoir de plus que ce que la Commission a déjà reçu. Il a été mis dans le rapport que la Municipalité fait preuve de grande transparence. Est-ce que les Conseillers vont reporter ce préavis encore une fois avec une nouvelle Commission de Plan de zone qui va à nouveau statuer sur les

nouvelles informations, ou bien le Conseil va statuer sur les informations qui auront été transmises un peu à la dernière minute ? Ce qui le dérange encore un peu plus dans la démarche démocratique, c'est que, en supposant maintenant que cela parte en référendum spontané ou populaire, si tout d'un coup effectivement les amendements ne sont pas suivis ou si il faut partir dans cette direction-là, il faut imaginer que la population n'a pas toute l'information à ce sujet, à ce qu'il a pu comprendre. La population ne pourra pas accéder à toutes les informations que le Conseil pourrait avoir à huis clos. Il ne voit pas comment le public, le citoyen glandois va pouvoir se prononcer sur des informations à moitié données par la Municipalité à ce titre-là. Le reste, il le réserve pour le débat de tout à l'heure.

- M. Thierry Genoud : entend bien la Commission du Plan de zones et c'est vrai que cette dernière a eu la convention. Vu le travail qui a été fait en aussi peu de temps, il pense que c'est tout à fait remarquable ce qui a été fait par la Commission. Mais c'était absolument impossible puisque la Municipalité demande le huis clos. Alors la commission n'aurait pas pu rapporter sur les informations confidentielles, comme l'a dit M. Patrick Vallat. Il pense que c'est assez révélateur d'avoir deux membres de la Commission du Plan de zones qui viennent sur un document qu'ils ont eu. Honnêtement, on présume d'un éventuel référendum alors qu'il n'a pas encore été discuté de ce PPA, des amendements, du fond du problème, et les informations qui vont être données aux Conseillers n'ont pas du tout de caractère à avoir des réflexions. Après il faudra voir sur leur impression. Mais l'impression que donne ces informations, ce n'est pas réflexion qu'il va falloir remettre sur le tapis, qu'il va falloir essayer de comprendre, ce ne sont pas des calculs ou des choses comme cela. Il croit vraiment, honnêtement, que cela serait dommage que le Conseil se prive de ces informations.
- M. Gilles Davoine : voudrait juste ajouter quelque chose sur les points qui ont été évoqués au niveau du soi-disant problème par rapport au processus démocratique. Il ne faut pas qu'on s'y trompe : le système de la démocratie c'est d'abord suivre les lois qui ont été votées effectivement, qui sont celles qui sont en vigueur actuellement, et notamment la Loi sur les communes, laquelle prévoit ce huis clos, notamment lorsqu'un intérêt public ou des intérêts privés prépondérants le demandent. Et le Règlement du Conseil communal de Gland, que les Conseillers ont accepté en 2013, prévoit aussi ce huis clos, à son article 62, qui est en fait un copié-collé de la Loi sur les communes. La loi telle qu'elle a été faite prévoit que, pour certains cas, il y a la possibilité d'avoir un huis clos. La Municipalité n'a pas enlevé, avec cette demande de huis clos, la possibilité à qui que ce soit de quoi que ce soit. Elle a juste estimé, après avoir fait la balance des intérêts, que les intérêts publics sont prépondérants et s'est permise de demander le huis clos pour pouvoir donner aux Conseillers, soit à l'organe délibérant, toutes les informations pour qu'ils puissent décider. Ce sont les Conseillers qui décident en toute et pleine connaissance de cause sur ce sujet donné, ce n'est pas la population qui aura quelques d'informations de moins qu'eux, et c'est ce qu'ils font. Il n'y a pas d'affaire d'état là, le huis clos a déjà eu lieu, c'est prévu par la loi. Ce n'est pas classique, ce n'est pas usuel, il l'accorde bien. On se trouve ici dans un cas où la Municipalité estime qu'il y a un intérêt prépondérant à ce que les Conseillers puissent bénéficier d'informations qui sont dans cette convention, de certains chiffres qui ne pouvaient pas ou qui n'ont pas été donnés pour d'autres raisons par la Commission du Plan de zones, et que les Conseillers puissent décider ainsi en toute et pleine connaissance de cause. Par rapport au référendum et à ce qu'il lit aussi à la fin du journal d'un citoyen glandois sur le problème de transparence, c'est une plaisanterie. Il y a un délai de 10 jours pour un référendum. Le cas échéant, s'il devait en y avoir un, la population devra se prononcer sur le résultat, c'est-à-dire qu'à un moment on ne veut pas quelque chose. Personne ne va se pencher sur les débats du Conseil pour savoir si sur un point, là non, ils ont décidé ça, je vais faire un référendum là-dessus. Non, on fait un référendum par rapport à un préavis, par rapport à un résultat, par rapport à un PPA qu'on ne veut pas, et après le reste du débat démocratique a lieu au moment justement du débat sur ce référendum et a lieu avant la votation. Il n'y a absolument aucun problème de transparence. La loi justement prévoit le huis clos, ce n'est pas pour dire qu'en vérité il y aurait un autre principe qui serait supérieur et qui prévoit que, par raison de transparence, on ne pourrait pas faire un huis clos qui est prévu par la loi. Ce dernier est prévu par la loi, il suffit de l'appliquer. Ici, les raisons existent pour qu'il soit appliqué, appliquons le simplement et comme ça on pourra discuter de ce sujet en toute pleine connaissance de cause avec la Commission du plan de zone qui a fait un excellent travail.

- M. Daniel Calabrese : a aussi un petit souci avec cette approche démocratique, non pas vis-à-vis de la Municipalité, mais vis-à-vis des citoyens. A un certain moment, les Conseillers peuvent considérer que les éléments qui seront donnés par la Municipalité permettront de faire pencher la balance, peut-être sur un oui, sur un non, ou sur un amendement. Il a de la peine à se voir dire, en se faisant interroger par les concitoyens, "mais moi j'ai pris la décision sur un élément par rapport auquel je ne peux rien vous dire, parce que c'était secret". Cela lui pose quand-même un petit problème. Alors il ne votera pas contre le huis clos mais, en ce qui le concerne, il s'abstiendra.
- M. Michel Girardet : entend bien ce que dit M. Daniel Calabrese, mais c'est vrai que, personnellement, vis-à-vis des citoyens, il a une autre approche, c'est de se dire "qu'est-ce que je vais dire aux citoyens glandois si j'ai pris une décision, qui pourrait être négative ou autre, sans être en parfaite connaissance de cause". Il aurait plus de peine à répondre aux citoyens sur ce point-là.
- M. Gérald Cretegy : pour revenir à la question de la libre démocratie, il croit qu'il n'y a personne, et la Municipalité non plus, qui aime utiliser des moyens tels qu'un huis clos pour se soustraire finalement au peuple, à l'information populaire. Il croit que le rôle de la Municipalité est aussi d'informer et chacun connaît bien la valeur que cela peut avoir. Le problème simplement est qu'il arrive, et cela leur arrive de temps en temps dans leur vie de Municipaux, de devoir à un certain moment prendre des mesures finalement pour que des informations ne soient pas divulguées. C'est le cas aujourd'hui par rapport à des informations que la Municipalité aimerait pouvoir, le cas échéant, donner aux Conseillers, et c'est pour cela qu'elle souhaiterait que ces derniers acceptent le huis clos. Il n'y a aucune mesure autrement de soustraction par rapport à une décision qui pourrait être prise par la suite.
- Mme Florence Golaz : effectivement, le huis clos est tout à fait prévu par le Règlement du Conseil communal, mais ce n'est pas la question. Généralement, quand on utilise le huis clos, c'est par exemple lorsque l'on veut donner une enveloppe financière à la Municipalité pour qu'elle puisse négocier un prix dans une vente ou quelque chose comme ça. Mais là on se trouve devant un projet de plan partiel d'affectation, un projet d'urbanisme, ça touche vraiment les citoyens. Elle ne voit pas comment on peut éviter ce débat et que les arguments ne soient pas rendus publics. Effectivement, si le Conseil décide le huis clos, alors elle ne sait pas, elle se réjouit de voir quels seront les arguments qui seront avancés, parce que franchement, dans une telle convention, il y a des servitudes, elles sont déjà connues, si on lit le PPA on les connaît, il y a un feu qui est payé par les investisseurs, il y a des éléments comme ça. Ils sont tous connus si les Conseillers lisent le rapport, il est un peu long peut-être, mais il y a tous les éléments qui sont dans le rapport de la Commission. Maintenant elle pense qu'il faut parler d'urbanisme, parler du futur de la vie des glandois, de ce quartier emblématique, et arrêter de parler de cette convention.
- La parole plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 28 oui, 17 non, 19 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de discuter à huis clos du préavis n° 7 relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz" et son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement.

- Le président demande dès lors au public et aux représentants de la presse de bien vouloir quitter la salle. Ils pourront la réintégrer dès que ce préavis aura été traité. L'huissier et l'huissier suppléant font évacuer les lieux et ferment les accès à clé.
- Discussion à huis clos : certains points ne se retrouveront donc pas dans le résumé ci-dessous. Le débat original et complet est sauvegardé sous forme d'enregistrement audio.
- M. Patrick Vallat, rapporteur de la Commission du Plan de zones, lit les conclusions recommandant à l'unanimité :
 - d'adopter le plan partiel d'affectation "La Combaz" et le règlement amendé qui lui est rattaché, accompagné de son annexe "Capacité constructives" amendant le tableau qui figure sur le plan du PPA;
 - d'adopter les réponses aux oppositions.

- Le président constate que les conclusions du rapport s'éloignent de celles du préavis sur de nombreux points, puisqu'il n'y a pas moins de 10 amendements du règlement qui sont proposés en annexe au rapport, ainsi qu'un tableau résumant les hauteurs et surfaces brutes de plancher de chaque périmètre constructible, lequel a été revu par la Commission du Plan de zones. Le président propose dès lors de procéder de la manière suivante :
 - Avis de la Municipalité sur le rapport et ses conclusions
 - Discussion générale sur le rapport de la Commission du Plan de zones et ses conclusions amendées
 - Discussion et vote sur le tableau "Capacités constructives" annexé au règlement du PPA "La Combaz", dans sa version du 31 octobre 2016 amendée par la Commission du Plan de zones
 - Discussion et vote sur le règlement du PPA "La Combaz", chapitre par chapitre et amendement après amendement
 - Discussion et vote sur le règlement du PPA "La Combaz", dans son entier
 - Discussion et adoption du projet de décision finale statuant sur le PPA "La Combaz" et sur les réponses aux oppositions par la Municipalité
 - Discussion et vote sur le préavis du PPA "La Combaz", dans son entier.
- Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

Avis de la Municipalité sur le rapport et ses conclusions

****Discussion à huis clos.****

Discussion générale sur le rapport de la Commission du Plan de zones et ses conclusions amendées

****Discussion à huis clos.****

Discussion et vote sur le tableau "Capacités constructives" annexé au règlement du PPA La Combaz, dans sa version du 31 octobre 2016 amendée par la Commission du Plan de zones

- Ouverture de la discussion sur l'amendement du tableau "Capacités constructives".

****Discussion à huis clos.****

Décision

Par 35 non, 25 oui, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse l'amendement de la Commission du Plan de zones relatif au tableau "Capacités constructives" annexé au règlement du PPA "La Combaz".

Discussion et vote sur le règlement du PPA "La Combaz", chapitre par chapitre et amendement après amendement

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 1 et son article 1 amendé.

****Discussion à huis clos.****

Décision

A une large majorité, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement de la Commission du Plan de zones relatif à l'article 1 du Règlement, soit d'ajouter un nouveau point comme suit :

- *"proposer une mixité de logements (location au prix du marché, location à prix modéré, PPE, etc.)".*

Décision

A une large majorité, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le chapitre 1 du règlement avec son article 1 amendé.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 2 et ses articles 4 et 5 amendés.

Discussion à huis clos.

- L'amendement de la Commission du Plan de zones relatif à l'article 4 n'a plus lieu d'être dans la mesure où l'amendement de la Commission du Plan de zones relatif au tableau "Capacités constructives" annexé au règlement du PPA "La Combaz" a été refusé par le Conseil communal.

Décision

A une large majorité, 1 abstention signifié, le Conseil communal refuse l'amendement de la Commission du Plan de zones relatif à l'article 4 du règlement.

- Après discussion, le président de la Commission du Plan de zone lit le texte d'un nouvel amendement proposé, rédigé comme suit : *"Pour l'ensemble du quartier, dans l'un ou l'autre des secteurs d'activité, sont installées une crèche-garderie et une salle de quartier, ceci dès la première étape de réalisation"*, ce nouvel amendement supprimant les deux amendements proposés par la Commission du Plan de zones relatif à ces deux objets.

Décision

A une large majorité, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte l'amendement de l'article 5 du Règlement, soit d'ajouter un nouveau point comme suit :

- *"Pour l'ensemble du quartier, dans l'un ou l'autre des secteurs d'activité, sont installées une crèche-garderie et une salle de quartier, ceci dès la première étape de réalisation."*

les deux amendements proposés par la Commission du Plan de zones relatifs à une crèche-garderie et à une salle de quartier étant retirés.

- La Commission du Plan de zones retire l'amendement de la dernière phrase de l'article 5 concernant les logements à loyers en-dessous du prix du marché.

Décision

A une large majorité, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le chapitre 2 du règlement avec ses articles 4 et 5 amendés.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 3 et ses articles 12 et 13 amendés.

Discussion à huis clos.

- Dans la mesure où le Conseil communal a adopté le tableau actuel du plan partiel d'affectation et non pas celui proposé par la Commission du Plan de zones, l'amendement du premier paragraphe de l'article 12 devient nul et non avenue puisqu'on ne parle plus d'altitude maximale, ni de niveau, c'est le tableau qui fera foi. La Commission du Plan de zones retire donc l'amendement de la première phrase de l'article 12.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire et quelques abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement de l'article 12 du règlement, soit de modifier le 4^{ème} paragraphe comme suit :

"Hors ~~des~~ du périmètre ~~s~~ A5, ~~A10~~ et ~~B~~, la réalisation en sus d'un étage en attique d'une hauteur maximale de 3 m est autorisée. ~~A l'exception des façades pignon, IL~~ la façade de l'attique devra avoir un retrait de 1,50 m au minimum par rapport au nu de ~~la~~ ~~chaque~~ façade extérieure du bâtiment."

Décision

A une large majorité, quelques abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement de l'article 13 du règlement, soit d'ajouter un nouveau point après le 1^{er} paragraphe comme suit :

"Une surface de toitures d'au moins 300 m2 sera mise gratuitement à disposition de la Commune pour qu'elle puisse poser des capteurs solaires pour ses propres besoins énergétiques."

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le chapitre 3 du règlement avec ses articles 12 et 13 amendés.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 4.

Discussion à huis clos.

Décision

A une large majorité, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le chapitre 4 du règlement.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 5 et ses articles 26, 27 et 31 amendés.

Discussion à huis clos.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte l'amendement de l'article 26 du règlement, soit d'ajouter un nouveau point comme suit :

- *"proposition d'espaces de rencontres, de places de jeux et de détente".*

- La Commission du Plan de zones retire le premier amendement de l'article 27 concernant la non-délivrance des permis d'habiter avant la réalisation du carrefour sur l'avenue du Mont-Blanc.

Décision

A une large majorité, 2 avis contraires, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte l'amendement de l'article 27 du règlement, soit d'ajouter un nouveau point comme suit :

"Si le périmètre se situe dans les limites d'un réseau de chauffage à distance alimenté ou prévu d'être alimenté par des énergie renouvelables, par exemple la géothermie de moyenne ou grande profondeur, il devra pouvoir y être raccordé."

Avec les départ de Mmes Isabelle Wegmann et Sabine Million-Courvoisier pour des raisons familiales, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

Décision

Par 31 oui, 23 non, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le premier amendement de l'article 31 du règlement comme suit :

- *habitation : 1 place par 100 m2 de surface brute de plancher de logement + 10 % ~~compris~~ pour les visiteurs*

Décision

Par 33 non, 15 oui, 11 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le deuxième amendement de l'article 31 du règlement.

Décision

Par 30 oui, 12 non, 17 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le troisième amendement de l'article 31 du Règlement comme suit :

Des mesures incitatives seront mises en place pour ~~encourager l'adoption de plans de mobilité d'entreprise et~~ limiter les déplacements individuels motorisés. Une entreprise de plus de 50 collaborateurs et collaboratrices devra mettre en place un plan de mobilité.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le quatrième amendement de l'article 31 du règlement comme suit :

Chaque construction disposera de places de stationnement sécurisées pour les vélos, aisément accessibles et de préférence de plain-pied, à l'intérieur des constructions. Leur nombre sera déterminé par la Municipalité sur la base des normes VSS correspondantes + 20%."

Décision

A une large majorité, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le chapitre 5 du règlement avec ses articles 26, 27 et 31 amendés.

- Ouverture de la discussion sur le chapitre 6 et ses articles 32 et 33 amendés.

Discussion à huis clos.

- Dans la mesure où le Conseil communal a adopté le tableau actuel du plan partiel d'affectation et non pas celui proposé par la Commission du Plan de zones, l'amendement de l'article 32 devient nul et non avenue. La Commission du Plan de zones retire donc l'amendement de l'article 32.

Décision

A une large majorité, quelques absentions signifiées, le Conseil communal accepte le premier amendement de l'article 33 du règlement comme suit :

Toute demande de permis de construire renseignera de manière précise, avec l'appui d'un plan des aménagements extérieurs et d'une charte paysagère et d'équipements ~~sur la nature des aménagements extérieurs~~, notamment selon la situation du projet :

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire, le Conseil communal accepte le deuxième amendement de l'article 33 du règlement, soit d'ajouter un point comme suit :

- le système de récupération des déchets

Décision

A une large majorité, quelques abstentions, le Conseil communal accepte le troisième amendement de l'article 33 du règlement comme suit :

- le mobilier urbain et l'équipement des espaces de jeux, de rencontres et de détente

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le chapitre 6 du règlement amendé avec son article 33 amendé.

Discussion et vote sur le règlement du PPA "La Combaz", dans son entier tel que discuté, avec ses articles amendés

Discussion à huis clos.

Décision

Par 42 oui, 10 non, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le règlement du PPA "La Combaz" dans son entier, avec ses articles amendés.

Discussion sur le projet de décision finale statuant sur le PPA "La Combaz" et sur les réponses aux oppositions par la Municipalité

****Discussion à huis clos.****

Décision

Par 32 oui, 3 non, 21 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le projet de réponse aux oppositions par la Municipalité.

Décision

Par 37 oui, 20 non, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le projet de décision finale statuant sur le PPA "La Combaz".

Discussion et vote sur le préavis n° 7 relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz", sur son règlement et son rapport d'impact sur l'environnement dans son ensemble

Décision

Par 38 oui, 19 non, 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 7 relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz", son règlement et son rapport d'impact sur l'environnement dans son ensemble.

- En application de l'article 97 du Règlement du Conseil communal, un Conseiller demande que cette décision soit soumise à un référendum spontané.
- Cette demande étant appuyée par 5 membres, la discussion est ouverte.

****Discussion à huis clos.****

- Un Conseiller demande une suspension de séance afin que les membres des différents groupes politiques puissent discuter entre eux.
- Cette demande étant appuyée par 5 membres, le président accorde une suspension de la séance, puis les débats reprennent à huis clos.

Avec les départ de Mmes Stella Motta-Larrivé et Sarah Ouerchifani pour des raisons familiales, le nombre de Conseillers présents passe à 64.

Décision

Par 43 non, 12 oui, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse le référendum spontané concernant le préavis n° 7 relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz", son règlement et son rapport d'impact sur l'environnement dans son ensemble.

- Dans la mesure où l'heure de minuit approche, le président propose, comme le prévoit le Règlement du Conseil communal à l'article 67, de prolonger les discussions au-delà de minuit.
- Après discussions, il est convenu de poursuivre les discussions jusqu'au point n° 9 de l'ordre du jour, soit jusqu'au préavis municipal n° 12 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021.
- La discussion du préavis n° 7 relatif au plan partiel d'affectation "La Combaz" et son règlement, le rapport d'impact sur l'environnement ayant été traitée, le président lève le huis clos et demande dès lors à l'huissier et à l'huissier-suppléant de rouvrir les portes et de laisser le public et les représentants de la presse réintégrer la salle communale.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte de prolonger la discussion jusqu'au préavis n° 12, soit jusqu'au point n° 9 de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal n° 8 relatif à la requalification du carrefour avenue du Mont-Blanc / rue de la Combe inhérent à l'aménagement du PPA "La Combaz".

- Mme Christelle Giraud-Nydegger, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Olivier Fantino : voudrait savoir quel est l'impact et l'augmentation du stationnement sur le trafic.
- M. Thierry Genoud : aurait tendance à dire aucun, tout simplement parce qu'on parle d'un trafic supplémentaire sur l'avenue du Mont-Blanc, pas forcément le carrefour. Il disait de ne pas trop augmenter les places de parc parce qu'il y a eu une étude faite par Transitec sur les différentes rues de la commune et sur le potentiel qu'il y a encore à absorber de la circulation. Donc ça c'est important, les 100 places de plus qui sont dans le quartier, sur l'avenue du Mont-Blanc. Ce qui fait que dans les années 2020-2022, il faudra vraiment faire des aménagements sur l'avenue du Mont-Blanc. Mais le carrefour, il est dimensionné pour une entrée en quartier, pour, même aller plus loin dans le schéma directeur, le long de la route de Nyon. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'effet sur le carrefour, c'est juste, mais c'est minime, c'est dérisoire par rapport à la circulation qui passe, qui est de 21'000 véhicules par jour, alors que là on a 2'500 véhicules par jour qui vont venir. C'est une augmentation de moins de 5 %, comme mentionné dans le préavis.
- M. Jean-Marc Jaquier : pour sa part, il s'oppose vigoureusement à la pose de feux sur l'avenue du Mont-Blanc. Cette dernière constitue une artère principale pour la commune et, lorsqu'on bouche une artère, évidemment ce que se produit c'est le colas. Donc il pense sincèrement que le plan de mobilité, particulièrement la circulation des voitures, peut être traité de manière différente que simplement poser des feux sur cette avenue du Mont-Blanc qui est à ce point vitale au déroulement de la circulation dans notre commune. On sait que si on va mettre des entraves à la fluidité du trafic, la circulation va se reporter sur d'autres rues dans la commune, notamment à avoir plus tendance à rentrer dans l'agglomération, ce qui n'est, il le pense, pas forcément une condition favorable. En ce qui concerne le PPA qui occupe les Conseillers ce soir, en y réfléchissant, il pense sincèrement que des aménagements légers et très simples seraient possibles pour gérer ces problèmes de circulation, notamment en permettant l'accès au PPA par l'avenue du Mont-Blanc en rentrant, et de favoriser la sortie du PPA par des voies annexes et latérales, par exemple la route du Nyon ou voir même la rue de la Paix. Il pense qu'il y a des possibilités, par la direction du flux du trafic, de gérer les problèmes sans apposer ces feux sur l'avenue du Mont-Blanc. Il pense sincèrement que, même si les feux vont être financés par les promoteurs – la belle affaire – cela ne va pas nous coûter très cher, mais si c'est pour mettre des entraves, on va le regretter très rapidement. Il invite les conseillers à refuser ce préavis n° 8.
- M. Michael Rohrer : croit que les ingénieurs qui se sont occupés de savoir comment régler ces problèmes de circulation ont envisagé un peu toutes les solutions. Si on est arrivé à cette solution ici, c'est parce que ce n'était pas forcément la meilleure, mais parce que c'était la moins mauvaise. Il sait bien que l'exemple de Nyon, avec 78 feux, n'est peut-être pas le bon exemple. On ne parle pas de faire 78 feux, on propose d'en faire un seul et unique. Et l'avantage aussi de faire un feu, c'est parce que c'est quelque chose que, si dans 15 ou 20 ans il existe une autre solution de circulation, on pourrait aussi très bien supprimer.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : déclare que, évidemment toute nouvelle construction à Gland ne va pas simplifier le trafic. De notre avis, cette requalification de carrefour est la moins mauvaise solution. La spécificité des feux permettrait cette souplesse au niveau des flux entre le nord et le sud. Elle ajoute également que les promoteurs ont indiqué qu'ils

paieraient cette requalification de carrefour. Au niveau de la Commission, on insiste un peu pour qu'ils paient également les réglages, parce que ça prendra certainement un peu de temps afin de trouver le bon rythme.

- M. Rasul Mawjee : on constate que chaque fois qu'on a mis un feu, cela crée des bouchons derrière. Il était à l'EPFL l'autre jour, il a vu un bus arrêté à un feu avec toute la route sur 2 kilomètres dégagée, mais par contre un feu qui faisait un bouchon à l'entrée de l'EPFL. Donc le feu sur l'avenue du Mont-Blanc, ça va créer des bouchons. L'aménagement du carrefour est nécessaire, il le soutient, mais le feu il pense que c'est le début de nos ennuis.
- M. Guillaume Labouchère : si on revient juste encore une fois sur les chiffres, avec un pic de 2'500, ça vous fait 40 voitures par minute. On parle d'une accumulation de trois voitures sur le feu au maximum, donc de facto cela ne peut pas marcher. On se retrouve avec des bouchons et il rejoint ce qu'ont dit MM. Rasul Mawjee et Jean-Marc Jaquier. Si les Conseillers votent oui à ce préavis, ils choisissent une situation qui va être bloquée.
- M. Laurent Dorand : rejoint aussi tout à fait ce qu'ont dit MM. Jean-Marc Jaquier et Rasul Mawjee, parce qu'il n'a pas eu besoin d'aller à l'EPFL pour voir qu'un feu bloquait, il suffit d'aller à l'autoroute, et la seule place à Gland où il y a des feux, et c'est là où il y a des bouchons tous les jours. On a beau lui dire que c'est soit disant c'est le canton qui les gère, alors si on n'est pas capable de dire au canton de les régler, il croit qu'on a vu que les feux, à Gland, ce n'était pas ce qu'il fallait. Ce n'est pas la bonne solution. Il y a certainement d'autres alternatives, comme l'a dit M. Jean-Marc Jaquier.
- M. Thierry Genoud : c'est vrai que des feux ça fait peur. Il est le premier à dire que, au tout début de ce plan de quartier, on disait qu'on allait mettre un giratoire, mettre des feux, et honnêtement, au tout début, il a bien pensé que c'était une monstre bêtise. Maintenant, au fur et à mesure des discussions avec les professionnels, on a des feux qu'il appelle lui des feux intelligents, des feux qui arrivent à se mettre en relation avec le trafic, autant avec les bus, pour pas qu'ils ne soient pris dans le trafic, qu'avec les files de voitures, qui peuvent déclencher le feu. Donc c'est vrai que le matin, quand on a un gros apport de trafic qui vient de l'autoroute et qui descend, on peut très bien avoir, au niveau du giratoire Denner, Baumgartner ou 2^{ème} acte, une cellule qui mette le feu au vert. Donc c'est vrai que ça ce n'est pas du tout possible, comme dit M. Laurent Dorand, à l'autoroute. Ce système n'y est déjà pas installé, il y a des minuteries avec des cellules. Mais c'est vrai qu'on peut gérer les feux d'une autre façon intelligente et les mettre au vert quand il y a une file d'attente qui dépasse un certain point. Maintenant les études ont démontré que c'était la meilleure solution, pas la moins mauvaise, mais c'est la meilleure des solutions dans ce cas de figure. Il ne faut pas oublier aussi une chose, c'est que cet axe de la rue de la Combe va être un accès gare hyper important. Il faut éviter de passer par la route de Begnins, passer la place de la Gare et après aller au Park&Rail pour passer, ce que font déjà les gens maintenant. Il faudra une fluidité dans le sens de la descente le matin et il faudra une fluidité dans le sens de la montée à midi et le soir. C'est vrai que ce sont toutes des choses qui sont réglables, qui sont réalisables par des cellules sur la route et par éventuellement aussi, pour les transports publics, une cellule sur les feux. Il ne faut pas oublier que tout évolue dans la technologie et que les professionnels ont vraiment démontré que cela marchait. Alors c'est vrai qu'il y aura un peu plus de véhicules, mais c'est vraiment la meilleure solution pour garantir cette fluidité.
- M. Jean-Marc Jaquier : n'est pas d'accord, tout simplement pas d'accord qu'on parle de l'avenue du Mont-Blanc. On parle des heures de pointe, on parle à midi, on parle à 5 heures, à la sortie des bureaux, et en plus sur l'avenue du Mont-Blanc la situation ne fait que de se péjorer. Alors les Conseillers le savent mieux que lui que les Avouillons se développent également en même temps. Jusqu'à preuve du contraire, pour la circulation, il n'y a aucune autre alternative que l'avenue du Mont-Blanc et au lieu d'apporter des solutions, on veut y mettre un feu qui va bloquer littéralement la circulation aux heures de pointe. Les spécialistes dont M. Thierry Genoud parle, les fameux ingénieurs qui sont venu faire des comptages au milieu de matinée en comptant une voiture toute les 12 secondes, ils n'ont vraiment pas choisi le bon moment pour faire leur comptage.
- M. Michael Rohrer : est désolé, il ne peut pas accepter ce type de remarque. Les ingénieurs ont fait leur boulot d'une manière très précise, les comptages ont été faits aux heures de pointe, c'est un véhicule toutes les 2 secondes, il croit que si M. Jean-Marc Jaquier le veut, l'adresse de l'ingénieur peut lui être donnée, il peut aller discuter avec lui, voir les projections

qui ont été faites, ça a même été fait sur une vidéo pour montrer comment cela peut se passer. Ce type de remarque, il croit qu'on ne peut pas les accepter.

- M. Patrick Vallat : pose une simple question par rapport au passage-piétons. Quelle est sa véritable utilité ? On traverse ce carrefour pour arriver sur un talus. Alors pour perturber encore plus la sortie et les entrées des voitures, chaque fois qu'un piéton voudra traverser, va-t-il enclencher les feux pour bloquer encore davantage l'avenue du Mont-Blanc ?
- M. Thierry Genoud : lors du dernier Conseil, une réponse municipale au postulat Uebelhart pour le passage sous-voie a été donnée. Il est aussi surpris que M. Patrick Vallat, de voir qu'il y a quand-même pas mal de gens qui descendent cette avenue du Mont-Blanc à pieds et qui vont prendre le passage de l'avenue du Mont-Blanc comme étant un passage pour aller de l'autre côté de la voie de chemin de fer ou aller à la gare. C'est vrai que dans un carrefour comme ça, on n'aimerait pas s'éviter un passage-piétons, puisqu'on va partir d'un trottoir à un autre et on va permettre de passer d'un côté à l'autre de cette avenue du Mont-Blanc, et de rejoindre ou le nouveau quartier de "La Combaz" ou le passage sous-voie du Mont-Blanc qu'il était prévu d'aménager de meilleure manière de ce qu'il est maintenant, justement pour permettre aux gens de passer d'un côté à l'autre du chemin de fer, donc de passer sur le quai sud. Donc c'est vrai qu'il y a quand-même une volonté assez évidente, surtout qu'on arrive à pieds sur toute l'avenue du Mont-Blanc, on passe devant chez Marie-Antoinette ou le nouveau bâtiment, et on arrivera à déambuler là le long jusqu'au carrefour, avec le passage-piétons qui permettra de passer de l'autre côté de l'avenue du Mont-Blanc, l'inverse aussi en remontant. C'est un passage qui sera utilisé, à son avis, à juste valeur.
- M. Georges Grandjean : c'est vrai qu'il y a les feux, mais il y a aussi les voies de circulation qui sont adaptées. Il y a des présélections, et c'est un avantage pour fluidifier le trafic.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 41 oui, 12 non, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal, accepte le préavis municipal n° 8 relatif à la requalification du carrefour avenue du Mont-Blanc / rue de la Combe inhérent à l'aménagement du PPA "La Combaz", soit :

- I. d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'approuver les réponses aux oppositions décrites dans le présent préavis.*

7. Préavis municipal n° 10 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2016-2021.

- M. Daniel Calabrese, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : a une précision importante pour ceux qui auraient, comme lui, regardé le télé-journal le week-end passé et qui ont appris que Postfinance allait taxer à 1 % en intérêt négatif les comptes de plus de CHF 1'000'000.-. Sachant qu'il est dit dans le rapport, qui a été évidemment dactylographié avant cette information par la Commission des finances, que la commune a CHF 9'000'000.- auprès de Postfinance, il s'est renseigné pour être certain que la commune n'allait pas avoir d'intérêt négatif sur les fonds déposés auprès de Postfinance. Il peut le confirmer, cela concerne surtout les privés, et tant que la commune fera le trafic des paiement avec Postfinance, ce que est bien la cas, il n'y aura pas d'intérêt négatif pour elle jusqu'à prochaine nouvelle. Il tenait juste à préciser cela vu qu'il y avait un décalage entre l'information et le rapport de la commission des finances qui a été rédigé auparavant.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 10 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2015-2016, soit :

- d'autoriser la Municipalité, d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance
- la présente autorisation est valable pour la durée de la législature 2016-2021.

PREMIERE LECTURE

8. Préavis municipal n° 11 relatif à l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire (article 4 chiffre 11 de la Loi sur les communes).

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances, qui s'organisera avec M. Gilles Davoine, Municipal en charge de ce préavis, pour la date de la séance.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. Préavis municipal n° 12 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021.

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances, qui s'organisera avec M. Gilles Davoine, Municipal en charge de ce préavis, pour la date de la séance.
- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : les Conseillers ont tous reçus à leur place ce jour l'annexe A sur le cautionnement. Il a en effet été constaté quelques coquilles sur le document qui avait été transmis. En fait, les comptes 2015 avaient été repris et, depuis, les actions de TéléDôle SA ont été transférées au Conseil régional, de même que le cautionnement y relatif. Il dirait donc que le cautionnement a disparu. Quelque chose l'a plus inquiété, c'est le fait que les comptes 2015 faisaient apparaître un remboursement au tennis de Gland, dont le cautionnement apparaissait toujours sur les comptes 2015, qui avaient été vérifiés et validés. Ce cautionnement est évidemment faux puisqu'en juin 2014, le Conseil communal a adopté un préavis pour la prolongation de la halle du tennis, avec un cautionnement supplémentaire, qui n'existe plus depuis novembre 2014 puisqu'il y a eu la construction de la halle de près de CHF 2'430'000.-. Cette erreur-là figure aussi dans les comptes 2015. L'annexe A qui avait été transmise avec le préavis est donc à remplacer par le document reçu ce soir. Il fait juste encore remarquer que, à la page 5 du préavis, la légende, qui a sauté à l'impression, est la suivante : les petites barres, c'est la dette brute, en millions, qui est actuellement de plus de CHF 60'000'000.-, il y a les prévisions pour les années prochaines; les points, donc la courbe, c'est la moyenne par habitant. Il s'agit d'un tableau qui se retrouvait aussi dans les comptes 2015. Pour les Conseillers qui n'ont pas la version papier du préavis et qui vont le consulter sur Internet, il va faire corriger la version qui s'y trouve car le recto-verso n'a pas été correctement scanné, ce afin que l'entier de ce préavis figure sur le site Internet.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

Le président rappelle que les points n° 10, 11 et 12 de l'ordre du jour sont reportés à la prochaine séance du mois de décembre, soit :

- Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Patrick Uebelhart demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote.
- Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500.
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée "Signature de la charte d'égalité salariale".

DIVERS

10. Divers et propositions individuelles.

- M. Pierre-Alain Bringolf : lors de la dernière législature, il y a à peu près une année, il avait fait une intervention pour signaler le très mauvais éclairage qu'il y avait dans le quartier gare-sud et sur la route qui descend vers la rue du Midi. Il voulait remercier les Services concernés et la Municipalité pour avoir corrigé ceci. Il y a maintenant un magnifique éclairage qui permet de rentrer à la maison en toute sécurité.

La parole n'est plus demandée.

Le président remercie les Conseillers pour leur patience , les débats ont été longs , scabreux, mais nous sommes arrivés au terme de ce que . Avant conclure et si les Conseillers le permettent, il aimerait ajouter quelques mots qui sont un peu personnels :

"Chers Amis,

Nous avons ce soir voté un projet extrêmement important pour le futur de notre commune. Juste ou faux, c'est l'avenir qui le dira... Pour moi, cette décision n'est pas tout à fait anodine. C'est en effet dans ce quartier de La Combaz que mes parents décidèrent de s'installer il y a 43 ans. Vu mon âge, à l'époque, je n'ai pas eu d'autre choix que de les suivre. A l'époque, j'aurais bien préféré rester rollois. Ce quartier de La Combaz, ses usines, l'experimentation agro-alimentaire qui s'y déroulait, le biotope ont été pendant longtemps mon terrain de jeu. Ah, le biotope ! Ce qui n'est aujourd'hui plus qu'une gouille à peine visible était alors un étang qui venait jusqu'aux silos aujourd'hui démolis, tout au sud. Mon frère passait son temps à pêcher des carpes, nous y chassions grenouilles et tritons au travers les roseaux, les libellules n'étaient pas rares, tout comme les vipères et les couleuvres. Le carrossier Henriod élevait poules et lapins, entourés de Sapporo, son poney né pendant les J.O. Le même que Fifi Brindacier. Plus tard, quand le virus m'a pris, je faisais de la moto dans la gravière, et ensuite avec les copains on y faisait des courses de voiture. On était libre, insouciant, peu importe si on était dans une propriété privée, si on roulait sans plaque ou sans permis. On ne risquait rien, ou presque. On n'était pas gêné par le trafic, il n'y en avait pas, ou si peu. Mais aujourd'hui, que reste-t-il de tout ça ? Tout fout le camp... C'était mieux avant... Espérons que vous, nous, les décideurs, les concepteurs, les constructeurs, les utilisateurs fassent quelque chose de bien de ce futur quartier. En ce qui me concerne, la boucle est bouclée".

Le président remercie les Conseillers de leur attention.

L'ordre du jour étant épuisé, le président donne rendez-vous au jeudi 15 décembre 2016 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 00h25

Pour le Bureau du Conseil communal :

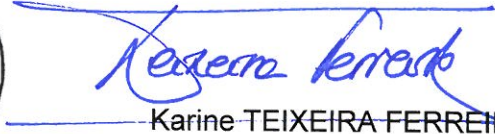
Le président :



Christian GANDER



La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA